

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE 68510 WALTENHEIM - SEANCE DU 7 mai 2018**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire

Membres présents (12) : Mmes ALBIENTZ Joëlle, KUNTZ Valérie, LE MAÎTRE Kathia, MARTIN Barbara, RIEGERT Christine.

MM. BRUCKERT Daniel, DUBOULOZ Fabrice, HERZOG Thierry, SCHERRER Serge, SCHOTT Jean-Louis
SCHUFFENECKER Aloyse, VIDALE Laurent.

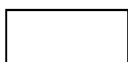
Absents excusés (3) : Mmes DRAPEAU Sylvie, HERBY Chantal. M. PICQUET Guy.

Ont donné procuration (2) : Mme HERBY Chantal, qui a donné procuration à Mme RIEGERT Christine.
Mme DRAPEAU Sylvie, qui a donné procuration à Mme ALBIENTZ Joëlle.

Secrétaire de séance : M. Nicolas NUNNINGER.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12.4.2018
2. Convention de regroupement de CPINI pompiers.
3. Création d'un poste temporaire de rédacteur à temps non complet.
4. Modification des horaires scolaires.
5. Alambic : nomination d'un gardien du chapiteau.
6. Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire (entrée piscine 2016/2017).
7. Décision budgétaire modificative 2018 n°1.
8. Subvention exceptionnelle Association des Donneurs de Sang (300 €).
9. Subvention exceptionnelle à la société d'Histoire de la Hochkirsch (150 €).
10. Divers.



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12.04.2018.

Le Procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les Conseillers Municipaux pour lecture, est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Convention de regroupement de CPINI (Geispitzen / Waltenheim).

M. le Maire présente le projet de convention de regroupement de Centre de Première Intervention Non Inscrit (CPINI) de Waltenheim et Geispitzen.

Cette convention définit les conditions de fonctionnement et de financement du CPINI.

Dans le cadre du regroupement, une commission intercommunale sous la Présidence du Maire de Geipitzen de sécurité est créée (article 5). M. le Maire de Waltenheim en est membre de droit. Le Conseil Municipal de Waltenheim doit nommer 3 représentants au sein de cette commission. Les candidatures de Fabrice DUBOULOZ, Christine RIEGERT et Serge SCHERRER sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de regroupement de CPINI

CHARGE M. le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent,
NOMME Fabrice DUBOULOZ, Christine RIEGERT et Serge SCHERRER en qualité de représentants du Conseil Municipal de Waltenheim au sein de la commission intercommunale de sécurité.

3. Création d'un poste temporaire de rédacteur à temps non complet.

Monsieur le Maire rappelle que les deux agents administratifs de la commune de Waltenheim sont absentes pour une longue durée (une pour congé de maternité, l'autre pour raison de santé). Aussi, afin de garantir la continuité et la qualité du service public, il propose, pour pallier ces absences dont la durée ne peut être déterminée avec exactitude à ce jour, la création d'un poste temporaire de rédacteur jusqu'au retour des deux agents titulaires concernés et pour une durée maximale de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

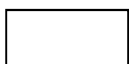
DECIDE la création d'un poste temporaire de rédacteur à temps non complet pour une durée de 5 h hebdomadairement à compter du 15 mai 2018 pour pallier à l'absence des agents administratifs titulaires.

CHARGE M. le Maire du recrutement et de la rémunération de l'agent.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

4. Modification des horaires scolaires.

Comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018, Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Ecole du RPI a demandé la modification des horaires comme suit :



LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Matin : 8h10 – 11h40 Après-midi : 13h40 – 16h10

Les deux maires des communes concernées ont adressé un courrier à Mme l'inspectrice de l'éducation nationale et à la région Grand Est concernant le surcoût éventuel qu'entraînerait cette modification par rapport au transport scolaire.

La compagnie de bus MARQUES, Alsace Tourisme, de Bartenheim, titulaire du marché du transport scolaire avec la région Grand Est a également été contactée. Celle-ci a indiqué, par un courrier reçu le 16 avril 2018, que la modification des horaires entraînerait un surcoût important car nécessitant la mise à disposition d'un bus et d'un chauffeur supplémentaires. En effet, le décalage actuel des horaires avec le RPI de Koetzingue/Rantzwiller permet à ce jour de n'affréter qu'un seul véhicule pour les deux structures.

OUI les explications de M. le Maire,

VU la réponse de l'entreprise Transport MARQUES, Alsace Tourisme reçue le 16 avril 2018,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

REFUSE la modification des horaires proposés par le conseil d'école du RPI de Geispitzen/Waltenheim,

CHARGE M. le Maire de notifier la décision au conseil d'école de l'établissement et à Mme l'inspectrice de l'éducation nationale.

Daniel BRUCKERT étant personnellement intéressé au point suivant de l'ordre du jour, il se retire de la séance.

5. Alambic : nomination d'un gardien de chapiteau.

Suite au souhait de démission de M. Alphonse MARTIN, Monsieur le Maire propose la nomination de Daniel BRUCKERT en qualité de gardien du chapiteau d'alambic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de M. Daniel BRUCKERT en qualité de gardien du chapiteau de l'alambic,

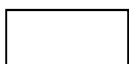
CHARGE M. le Maire de notifier la décision aux services des Douanes et de la signature de tout document afférent.

Daniel BRUCKERT rejoint la séance.

6. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

M. le Maire informe que la Coopérative Scolaire du RPI de Geispitzen/Waltenheim a pris en charge le coût des entrées à la piscine pour un montant de 984,90 €. Il rappelle que le principe de la prise en charge exceptionnelle du coût de l'entrée à la piscine par les communes de Waltenheim et Geispitzen à part égales (moitié/moitié) a été approuvé par la commission scolaire du 27 novembre 2017

Par délibération du 18/12/2017 et suite au titre de recette n°2017/99 émis par la Commune de Waltenheim, la Commune de Geispitzen a versé 492,45 € à la Commune de Waltenheim au titre de la participation aux frais.



M. le Maire propose afin de tenir les engagements donnés de faire de même et par conséquent de verser une subvention exceptionnelle de 984,90 € à la Coopérative Scolaire pour ce même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 984,90 € à la coopérative scolaire du RPI de Geispitzen/Waltenheim,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts par décision budgétaire modificative.

7. Décision budgétaire modificative 2018 n°1.

Suite au vote d'une subvention exceptionnelle de 984,90 € à la Coopérative Scolaire du RPI de Geispitzen/Waltenheim, Monsieur le Maire informe que les crédits ouverts au compte 6574 ne sont pas suffisants.

Il propose par conséquent la décision budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement / Dépenses / Chapitre 65 / Compte 6574 : + 984,90 €

Nouveau montant dépenses chapitre 65 / compte 6575 = 48 184,90 € (47 200,00 au BP 2018)

Fonctionnement / Dépenses / Chapitre 022 : Dépenses imprévues / - 984,90 €

Nouveau montant chapitre 022 = 18 420,15 € (19 405,05 au BP 2018)

Total équilibré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2018/1 par transfert de crédits telle que décrite ci-dessus.

8. Subvention exceptionnelle Association des Donneurs de Sang (300 €).

Plusieurs membres du Conseil Municipal demandant des précisions quant au montant de la subvention demandée, un complément d'information sera demandé à l'association concernée.

Le point sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

9. Subvention exceptionnelle à la société d'Histoire de la Hochkirch (150 €).

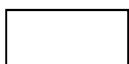
Vu la demande de subvention présentée par la Société d'histoire de la Hochkirch,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix « contre », 1 abstention et 5 voix « pour »,

REFUSE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € à la Société d'Histoire de la Hochkirch.

10. Divers

M. le Maire informe que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) entrera en vigueur le 25 mai prochain. Une proposition pour se mettre en conformité avec la réglementation est proposée par le



Centre de Gestion de Meurthe et Moselle. L'offre sera étudiée plus précisément et sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Suite à la loi GEMAPI, le Syndicat intercommunal du Sauruntz va être amené à fusionner avec d'autres syndicats dans l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Le projet de statuts a été communiqué à la Commune. Ils seront soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Concernant le fleurissement du village, Barbara MARTIN et Kathia LE MAITRE iront choisir les plantes chez Fleurs Sellet à Habsheim.

La Commune envisage la mise en place de la procédure Actes (transmission informatique des délibérations du Conseil Municipal et des Arrêtés du Maire). Des devis seront établis pour connaître l'incidence financière de la mise en place (Certificat numérique, abonnement à une plateforme de transmission agréée ...). Le projet de convention avec la Préfecture sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

M. le Maire informe que le Tribunal administratif a suspendu la décision du Conseil Municipal concernant le refus d'installation des compteurs Lincky sur la Commune.

Chantal ALBIENTZ s'étonne que le sujet concernant la sécurisation de la circulation automobile dans le village ne soit pas évoqué au sein du Conseil Municipal. Fabrice DUBOULOZ et Christine RIEGERT rétorquent qu'un projet de mise en place de ralentisseurs sur la rue de la Carrière avait provoqué une levée de boucliers des riverains opposés à tout projet. M. le Maire propose que la commission « voirie » se réunisse pour faire des propositions concrètes. Serge SCHERRER, Adjoint au Maire en charge de la commission, se chargera de définir une date.

Daniel BRUCKERT informe que le panneau « Rue des Acacias » est à remplacer.

Daniel BRUCKERT a réalisé un travail de repérage de l'ensemble des poteaux incendie de la Commune. Un travail salué par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La séance est levée à 22h25.

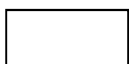
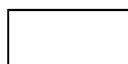


Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Waltenheim
Séance du 7 mai 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12.4.2018
2. Convention de regroupement de CPINI pompiers.
3. Création d'un poste temporaire de rédacteur à temps non complet.
4. Modification des horaires scolaires.
5. Alambic : nomination d'un gardien du chapiteau.
6. Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire (entrée piscine 2016/2017).
7. Décision budgétaire modificative 2018 n°1.
8. Subvention exceptionnelle Association des Donneurs de Sang (300 €).
9. Subvention exceptionnelle à la société d'Histoire de la Hochkirsch (150 €).
10. Divers.

NOM Prénom	Fonction	Signature	Procuration
SCHOTT Jean Louis	Maire		
KUNTZ Valérie	1 ^{er} Adjoint		
BRUCKERT Daniel	2 ^{ème} Adjoint		
RIEGERT Christine	3 ^{ème} Adjoint		
SCHERRER Serge	4 ^{ème} Adjoint		
ALBIENTZ Joëlle	Conseillère Municipale		
DUBOULOZ-MONNET Fabrice	Conseiller Municipal		
HERBY Chantal	Conseillère Municipale	Absente excusée	Procuration à Christine RIEGERT
HERZOG-HESS Thierry	Conseiller Municipal		



DRAPEAU Sylvie	Conseillère Municipale	Absente excusée	Procuration à Joëlle ALBIENTZ
MARTIN Barbara	Conseillère Municipale		
SCHUFFENECKER Aloyse	Conseiller Municipal		
PICQUET GUY	Conseiller Municipal	Absent excusé	
VIDALE Laurent Patrick	Conseiller Municipal		
LE MAÎTRE Kathia	Conseillère Municipale		

